

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUBUSSON (23)**

**MERCREDI 12 FEVRIER 2003**

**Monsieur le Maire désigne Élodie DUCELIER comme secrétaire de séance et lui demande de procéder à la lecture du compte rendu de la précédente séance portant sur le débat d'orientations budgétaires. Ce compte rendu est adopté à la majorité (abstention de M. Juille)**

**Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Daniel RAPINAT pour la présentation des budgets de la commune.**

**I- BUDGET PRIMITIF**

- **COMMUNE Rapporteur D. Rapinat**

**Monsieur Rapinat, après avoir rappelé les objectifs prioritaires de la municipalité :**

- **une politique d'investissement ambitieuse,**
- **le maintien et l'amélioration des services à la population et la mise en œuvre d'actions nouvelles,**
- **la poursuite du désendettement,**
- **une stabilité fiscale**

**donne lecture de la note de présentation du budget primitif 2003 de la commune dont la teneur suit :**

<b>"- Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4.926.240,00 €</b>
<b>- Recettes de fonctionnement</b>	<b>4.926.240,00 €</b>

## 1 - Détails par chapitre/article

### a) Les dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général (chap. 60, 61, 62, 63)

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 931.773 € (972.579 € pour l'exercice 2002)

Les achats et variations de stocks (chapitre 60) sont crédités de 602.565 €, soit près de 65 % du chapitre global 011.

Les principaux postes de dépenses sont le compte 60612 Énergie - Électricité (191.000 €), le compte 60611 Eau et Assainissement (60.000 €), le compte 60623 Alimentation (115.000 €), le compte 6068 Autres matières et fournitures (110.000 €) (Fournitures des Services Techniques)

Il est à noter une diminution des comptes 60611 et 60612 du fait du transfert de la piscine à la Communauté de Communes.

Par ailleurs, une nouvelle méthode comptable appliquée au repas à domicile (prise en charge par le budget communal et remboursement par le service des repas à domicile) entraîne une augmentation des crédits du compte 60623 (alimentation).

Les crédits affectés au chapitre 61, Services extérieurs, s'élèvent à 170.513 € dont 46.390 € de maintenance (photocopieurs, alarmes...), 60.000 € de primes d'assurance et 38.112 € de frais d'études (révision du P.L.U.)

Le chapitre 62, Autres services extérieurs, nécessite 91.170 € de crédits budgétaires.

Le chapitre 63, Impôts et taxes, connaît une diminution de près de 20.000 € due notamment à une nouvelle classification des locaux de Beauze (compte 63512 Taxes foncières)

Les crédits budgétaires affectés au chapitre 012, Charges de personnel, s'élèvent à 1.953.525 € contre 1.919.543 € au B.P. 2002, soit une augmentation de 1,7 %.

Les autres charges de gestion se montent à 591.167 € (800.436 € au B.P. 2002), baisse due essentiellement à la suppression de la contribution de la Commune au SIVOM.

Les charges financières s'établissent à 422.000,00 €

Enfin, il est à noter la prise en charge par le budget communal du déficit du budget annexe de la Z.I. (compte 67441 pour 44.000 €) et l'augmentation des dotations aux amortissements (opérations d'ordre : dépenses de fonctionnement et en contrepartie recettes d'investissement) due notamment aux amortissements financiers (indemnités de renégociation de dettes).

### **b) Les recettes**

Les prévisions des recettes de fonctionnement ont été calées sur les réalisations constatées en 2002, et en tenant compte des pertes de recettes causées par les transferts de compétences à la Communauté de Communes (piscine, redevance d'ordures ménagères...)"

**Monsieur Rapinat** donne ensuite lecture du BP 2003, chapitre par chapitre, compte par compte, en fournissant les explications nécessaires à la bonne compréhension des données.

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### **011 - Charges à caractère général**

60623 - Alimentation - 85 371 € en 2002 115 000 € en 2003 -  
L'augmentation est due à la prise en charge de l'alimentation nécessaire à la confection des repas à domicile, service géré par le C.C.A.S., qui remboursera à la commune le montant total des sommes engagées.

61523 - Entretien des voies et réseaux - 12 196 € en 2002 10 000 € en 2003 -

Sur une remarque de **Mme Pisani**, **M. Rapinat** explique que les gros travaux de voirie sont prévus en investissement, en fonctionnement sont comptabilisés les petits travaux de colmatage.

6067 - Fournitures scolaires - 28 965 € en 2002 - 18 965 € en 2003 -  
Sur une question de **Melle Ducelier**, **M. Rapinat** explique que sur 2002 la prévision portait sur l'année scolaire, sur 2003 sur l'année civile, ce qui justifie la diminution.

6232 - Fêtes et Cérémonies - 3 811 € en 2002 - 4 500 € en 2003 -  
**Monsieur Sébenne** note une augmentation de presque 20 % (après une augmentation de 70 % entre 2001 et 2002). (**M. Sébenne** se plaint de ne pas disposer de micro et tente de brancher un matériel personnel qu'il a apporté avec lui).

**M. Rapinat** explique que ce poste concerne l'ensemble des fêtes protocolaires (11 novembre - 14 juillet - etc.) et qu'il faut ajuster les dépenses à l'augmentation du coût des produits.

60611 - 60612 -60621 - Eau - Énergie Électricité - Combustibles -  
**Mme Picaud** demande pourquoi tous ces postes diminuent en dotation.

**M. Rapinat** indique que c'est le transfert de la piscine à la Communauté de Communes qui justifie ces baisses.

60633 - Fournitures de voirie - 9 147 € en 2002 - 6 000 € en 2003 -  
**Mme Picaud** s'inquiète de la baisse alors que la voirie nécessite des travaux, particulièrement les trottoirs de la rue Vaveix.

**M. Rapinat** répond que la prévision, peut-être sous-évaluée, du BP sera abondée au BS si nécessaire. Il s'agit des dépenses concernant l'achat de sel et de col patch.

6068 - Autres matières et fournitures - 99 092 € en 2002 - 110 000 € en 2003 -

**M. Sébenne** interroge sur cette augmentation.

**M. Rapinat** indique que le compte 6068 est un compte "fourre-tout" puisqu'il comptabilise aussi bien les pièces automobiles, les pièces pour les travaux de plomberie, visseries etc. et ce compte, largement utilisé, doit être largement doté.

6261 - Frais d'affranchissement -

**M. Rapinat** signale que pour ce poste il n'a pas été tenu compte de la hausse prévue sur 2003 qui augmentera certainement la consommation.

6353 - Impôts indirects - C'est la redevance TV

6355 - Taxes - Ce sont les vignettes automobiles.

63512 - Taxes foncières -86 286 € en 2002 - 66 520 € en 2003 -

**M. Ratelade** demande des explications.

**M. Rapinat** précise que c'est la nouvelle classification des locaux de Beauze qui permet cette prévision.

6256 - Frais de Mission 1 067 € en 2002 - 4 500 € en 2003 -

**Mme Picaud** demande la justification du quadruplement de ce poste.

**M. Rapinat** indique que ce sont les frais de déplacement pour la formation des emplois jeunes.

**Mme Picaud** demande si « les frais d'études » concernent la gare routière

**M. Rapinat** répond qu'ils concernent les études liées à la révision du Plan D'Occupation des Sols.

## **012 - Charges de Personnel**

6475 - Médecine du Travail - 2 990 € en 2002 - 1 500 € en 2003 -

**M. Guillon** demande la justification de cette baisse de 50 %.

**M. Rapinat** indique que le personnel subit tous les deux ans une radiographie pulmonaire, l'année dernière la majorité du personnel est passée, pour 2003 le nombre de visites sera moindre.

64131 - Rémunération - 64168 - Autres -

**Mme Fauriaux** demande quelles sont ces rémunérations.

Réponse de **M. Rapinat** 64131 - il s'agit du personnel contractuel non titulaire  
64168 - ce sont les CEC.

**Mme Leporati** précise qu'il y a cette année un emploi jeune en plus pour assurer la coordination du Contrat Éducatif Local, et que cela correspond à la volonté de la municipalité de soutenir les activités sportives.

**M. Juillet** souligne l'augmentation du poste emplois aidés.

**M. Rapinat** précise que ce n'est pas le nombre d'emplois qui augmente, mais le fait que plusieurs de ces contrats soient dégressifs ; leur prise en charge par l'État passe de 60 à 20 % sur 5 ans, et la charge de la commune augmente d'autant.

**Monsieur Ratelade** demande si le personnel de la piscine est inclus dans les montants prévus.

**M. le Maire** indique que non, il dépend maintenant de la Communauté de Communes.

Alors, pour **M. Ratelade** les charges de personnel présentées avec 1.7 % d'augmentation le laisse dubitatif Les effectifs étant en baisse (vraisemblablement de l'ordre de 7 à 800 000 F) l'augmentation est en fait plus importante que celle annoncée. Il souligne également que les dépenses de personnel rapportées aux dépenses totales représentent une masse considérable.

**M. Rapinat** souligne qu'il y a effectivement une baisse au compte 64111 - Rémunération principale, mais parallèlement les cotisations patronales CNRACL, ASSEDIC, Centre de Gestion, augmentent.

#### **65 - Autres charges de gestion courante**

6558 - Autres dépenses obligatoires -

**Mme Picaud** demande des explications.

**M. Rapinat** indique que ce poste comptabilise la participation municipale au Syndicat Mixte de la Tapisserie qui n'existait pas l'an dernier.

**M. Ratelade** indique que le total du chapitre 65 - 553 067 € figurant au budget ne correspond pas au montant indiqué dans la note d'accompagnement : 591 167 € - 38 000 € se sont égarés et traduisent peut-être certaines difficultés de bouclage du budget.

65754 - Communes - passe de 5 434,50 € en 2002 à 35 955 € en 2003,

« pourquoi ? » demande **M. Sébenne**.

**M. Rapinat** indique que c'est la contribution au financement du Centre d'Animation de la Vie Locale et le paiement de l'étude de pays, dont une partie est également payée par la commune de Felletin.

6333 - Formation - 6 663 € en 2002 - 12 889 € en 2003 -

**M. Sébenne** demande une explication.

**M. Rapinat** répond que la formation des emplois aidés est obligatoire. Elle est assurée par un organisme indépendant FEL.SA. dont les prestations sont ensuite remboursées à la commune par le CNASEA.

6531 - **M. Sébenne** note une augmentation de l'indemnité des élus.

**M. Rapinat** indique que l'évolution de ce poste est liée à l'augmentation de la valeur du point indiciaire permettant le calcul du traitement des fonctionnaires, ces augmentations dépendent de l'État.

**M. Rapinat** précise par ailleurs qu'au poste 6574 figure la subvention au Théâtre Jean Lurçat, au 658 les subventions à l'association Parenthèse et à l'École de Musique de la Creuse.

## **66 - Charges financières**

673 - Annulation pour 7 110 € - Il s'agit d'une annulation concernant le remboursement du salaire d'un agent de la commune mis à disposition du C.C.A.S. qui n'a pas été effectué sur la même base entre les deux budgets, la commune ayant inscrit en 1996 une recette qu'elle n'a pas perçue devait depuis lors régulariser l'annulation en inscrivant une dépense du même montant.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

70631 - Redevance à caractère sportif - 45 735 € en 2002 - 1 000 € en 2003 -

**M. Sébenne** demande des explications.

**M. Rapinat** indique que les redevances de la piscine ne sont plus comptabilisées depuis son transfert, il ne reste que celles du tennis et du mini-golf.

70873 - Remboursement par C.C.A.S - 0 en 2002 - 22 867 € en 2003

**Mme Alfoldi** demande pourquoi.

**M. Rapinat** indique que la recette correspond à la charge supplémentaire prévue au 60623 (repas à domicile).

7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménages -

**M. Sébenne** remarque qu'il n'y a plus de recettes et plus de charges. Le manque de recettes invoquées précédemment par la municipalité s'accompagne en fait d'une diminution des charges.

7334 - Sur une remarque de **M. Ratelade**, **M. Rapinat** explique que ce poste correspond à l'occupation du domaine public.

7311 - Contributions directes -

**M. Rapinat** indique que la somme est la même qu'en 2003 car les bases prévues dans la loi d'orientations budgétaires 2003 n'ont pas pu être communiquées par

les services fiscaux du fait de problème informatique d'une part, et de la date avancée du vote du budget 2003.

74718 - Autres - 2002 : 129 582 €, 2003 : 10 332 € -

**M. Taglia** demande l'explication.

**M. Rapinat** indique qu'il s'agit d'une modification de la nomenclature concernant le remboursement par le CNASEA du salaire des emplois aidés que l'on retrouve au 6419- Atténuation de charges.

7474 - Subventions communes

7478 - Autres organismes

L'absence de crédits est due au transfert de la piscine.

**M. Ratelade** revient sur le montant des contributions directes. S'il est possible de prévoir exactement la compensation de l'État pour les exonérations de Taxe professionnelle, (+66 000 €), il est certainement possible de prévoir le montant des contributions directes. Il se montre encore une fois encore dubitatif sur la présentation du budget.

**M. Rapinat** explique que le budget ne peut pas être présenté sans la connaissance des bases sur lesquelles sont calculées les contributions directes, après avis du contrôle de légalité, il a été suggéré à la commune de procéder comme indiqué dans le budget, en reprenant la somme de 2002.

778 - Produits exceptionnels- 54 300 € - c'est le produit de la revente de l'ozonneur.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**M. Rapinat** donne lecture de la note suivante :

"Le budget d'investissement 2003 témoigne d'une volonté de cohérence et de développement, au travers de la déclinaison suivante :

### **EQUIPEMENT :**

- Équipement de la ville par la réalisation de la gare routière,
- Vision prospective de la ville par l'équipement de la rive gauche de la Creuse qui inclut :
  - la déconstruction à terme des sheds et l'aménagement du site
  - la réhabilitation du quartier de La Terrade qui entre dans sa phase d'étude
- Acquisition de l'ancienne Gendarmerie et aménagement pour loger le Service de Soins à domicile
- Pré-étude pour la réalisation d'un pôle emploi- formation dans les anciens locaux de Philips
- La poursuite programmée de la réhabilitation des équipements sportifs
  - réhabilitation des vestiaires de la Croix Blanche
- Réalisation de la deuxième tranche de travaux au Camping municipal

### **MISE EN CONFORMITE ET SECURISATION DES INSTALLATIONS :**

- Mise aux normes de sécurité des écoles, de la Cantine scolaire et du C.L.S.H (Clôture)
- Réalisation d'accès handicapés à la Mairie, au Camping et à l'Office de Tourisme
- Amélioration de la circulation piétonnière (réfection de trottoirs rue St Jean, Pierre d'Aubusson et Sandeau)
- Acquisition d'un car scolaire (voir régie des transports)
- Sécurisation de l'accès au Hall Polyvalent par la mise en place d'un contrôle d'accès

### **ECONOMIE D'ENERGIE :**

- Lancement d'une étude sur les économies d'énergie
- Provision pour le remplacement de la chaudière dans les locaux de St Cloud

## **EQUIPEMENT DES SERVICES :**

- Améliorer l'efficacité des services techniques par l'acquisition de nouveaux matériels (débroussailleuses, souffleurs, pont élévateur) et le remplacement d'un véhicule utilitaire
- Renforcement du parc informatique
- Remplacement de l'auto laveuse du Hall Polyvalent

## **TAPISSERIES :**

- acquisition annuelle d'une tapisserie
- amélioration de l'éclairage de l'exposition officielle

## **VOIRIE :**

- poursuite de l'effort d'aménagement :
  - rue de la Vedrenne (dissimulation du réseau télécom.)
  - travaux rue de l'Escarpe et Jean Jaurès
  - réfection de la route de Randonnat
  - travaux rue de l'Échelle, rue Pasteur et Grande-Rue
- poursuite de l'embellissement de la ville :
  - acquisition de mobilier urbain
  - fleurissement de la Ville
  - communication dans les quartiers (panneaux d'affichage).

## **Montant des dépenses : 1.882.704 €, dont :**

- remboursements d'emprunts (y compris les ICNE 2003) : 1.006.153 €
- frais d'études : 63.540 €
- acquisitions : 171.559 €
- travaux : 613.498 €

dépenses imprévues : 7.500 €

## **Montant des recettes : 1.882.704 €, dont :**

- FCTVA 130.000 €
- emprunts (y compris provision ICNE 2004) : 868.501 €
- amortissements : 159.362,67 €  
(immobilisations et financiers)

virement de la section de fonctionnement : 658.374,33 €"

2031 - Frais d'études - Ces études concernent le quartier de la Terrade - les économies d'énergie - l'implantation d'un chauffage solaire au camping - les logiciels Magnus;

2131 - Plantations d'arbres - la plantation d'arbres et de vivaces est comptabilisée en investissement, les plants de fleurs annuelles en fonctionnement.

Il est également prévu l'acquisition d'un véhicule, de petits matériels de voirie, l'achat d'une tapisserie. Par ailleurs 16 410 € sont provisionnés pour l'abattage du séquoia situé dans le haut du cimetière, également des travaux de bâtiments, de voirie et la réfection du mur du cimetière.

**Mme Picaud** s'inquiète de frais d'étude prévus pour la Terrade, alors qu'une étude a déjà été réalisée en 1992-1993.

**M. le Maire** précise que les études doivent être remises à jour.

**M. Sébenne** évoque une précédente étude portant sur la création d'une Z.P.P.A.U. qui aurait permis le classement d'une zone protégée permettant d'obtenir des financements types Loi Malraux pour financer les investissements.

**M. le Maire** indique que cette étude va être reprise, il a d'ailleurs rencontré l'Architecte des Bâtiments de France dont l'avis est nécessaire pour le classement en Z.P.P.A.U.P, ce qui n'avait pas été fait précédemment.

**Mme Picaud** demande si tous les projets 2002 ont été réalisés, notamment une maison pour la pêche.

**M. le Maire** répond que non, c'est l'objet des restes à réaliser qui se retrouvent aussi bien en recettes qu'en dépenses, mais la maison de la pêche sera réalisée sur la rive gauche de la Creuse.

**M. Sébenne** demande si la commune a demandé des subventions pour la démolition des sheds.

**M. le Maire** indique que l'ADEME va être sollicitée.

**M. Juillet** tient à signaler que le poste 2184 - Mobilier est à 0, rien n'est prévu en cas de problème, mais cela permet d'équilibrer le budget.

**M. Rapinat** indique :

- qu'au compte 10 - les 20 454 € représentent la reprise de l'emprunt sur l'épaveuse, propriété du SIVOM reprise par la commune,
- qu'au compte 16 - 1 695 000 € représentent le remboursement des emprunts
  - 917 390 € remboursement du capital
  - 88 763 € ICNE pour l'exercice 2003 provisionnés en 2002
- compte 20 - Études - logiciel et camping

**M. Sébenne** demande des précisions sur le calendrier de l'aménagement de la gare routière et sur le montant prévu 1 800 000 €.

**M. le Maire** précise que le projet suit son cours. L'architecte, Patrice Trapon et le paysagiste, Alain Freytet, travaillent à sa réalisation. Un rendez-vous doit prochainement intervenir avec les services des Transports de la Région Limousin pour la mise en place d'un pôle intermodal des transports. Des subventions du FEDER, du P.N.R. vont être demandées, car la gare routière sera un lieu d'échanges, une vitrine d'Aubusson et de la Région.

**M. Sébenne** demande qu'on lui fournisse un devis.

**M. le Maire** répond qu'effectivement des études chiffrées ont été réalisées, mais elles ne sont pas définitives.

**M. Sébenne** indique qu'il a consulté le dictionnaire pour trouver la définition du terme "intermodal", c'est un point d'intersection de voies de chemin de fer, ou de tout autre moyen de transport. Il trouve le terme un peu excessif.

**M. le Maire** précise que ce terme est celui employé par le service Transports de la Région ; ce sera un lieu de croisement des T.E.R. et autres moyens de déplacements (taxis - parking vélo - covoiturage).

**M. Juille** indique que lors d'une réunion le jeudi 25 juillet dernier, le coût TTC avancé étaient de 563 316 € pour la gare routière, qu'en est-il aujourd'hui ?

**M. le Maire** répond qu'il y aura certainement une évolution mais qu'il restera très vigilant pour les finances communales, le financement devra également être assuré par les partenaires du projet.

Pour **M. Juille**, ce sera toujours 2/3 pour la commune.

**M Ratelade** fait ensuite une déclaration portant sur l'ensemble du budget qui ne le convainc pas pour plusieurs raisons :

- Le budget se dégrade : il est à noter que l'annuité de remboursement d'emprunts augmente alors que les recettes diminuent. La présentation du budget est optimiste, mais c'est une présentation artificielle puisque les recettes diminuent.

- Le budget d'investissement est en baisse : en 2002, il était prévu 1 153 146 €, en 2003 827 800 €, malgré les R.A.R.

- Le financement des investissements : pour 827 865 € d'investissement, la commune emprunte 747 322 €, 90 % des investissements sont donc financés par emprunt. Cela prouve que la municipalité n'arrive pas à avoir de subventions.

- La présentation du budget est faite de façon fallacieuse : il y a 4 à 5 points d'augmentation sur le poste personnel et non 1,7 % tel qu'indiqué.

- La ville n'est pas entretenue, il qualifie de champ de mines le quartier de la Terrrade et il se déclare inquiet car il y a une différence entre propositions et action.

Pour lui donc, c'est un budget de propositions, mais pas d'action, les R.A.R. sur 2002 montrent que la municipalité ne fait pas ce qu'elle dit, il n'est pas convaincu et pour toutes ses raisons, il ne votera pas ce budget.

**M. le Maire** ironise sur la venue de M. Ratelade au Conseil Municipal, une fois par an, tel un Commissaire aux Comptes, pour "faire son numéro". Aubusson a un budget difficile parce que, malheureusement, la gestion des maires précédents a conduit à cette situation.

**Pour M. le Maire**, la capacité de nuisance pour la ville d'Aubusson de M. Ratelade, quand il était maire, se mesure encore aujourd'hui. Il évoque les efforts entrepris par son prédécesseur qui a renégocié les emprunts et donc diminué les possibilités financières de la commune. La présentation n'est pas fallacieuse, c'est un budget vérité sur la capacité de la commune d'Aubusson dont les moyens financiers sont limités. Cependant, la poursuite de la réduction de l'endettement continuera tout en assurant l'entretien de la ville. Les trous à boucher le seront, 75 tonnes de sels ont été déversées dernièrement, si le salage a une action efficace sur les routes enneigées, les revêtements en revanche pâtissent de ces pratiques, mais afin de mener une action efficace, il faut attendre la fin de la période hivernale. M. le Maire conclut en précisant qu'il ne veut pas chercher pas la polémique, et donne rendez-vous à M. Ratelade dans un an.

Pour **Mme PICAUD**, ce n'est pas la neige qui a dégradé les rues, elles l'étaient bien avant.

**M. Juillet** tient à s'associer à M. Ratelade, l'endettement de la ville est considérable, et la municipalité emprunte encore largement.

**M. le Maire** explique que les emprunts sont inférieurs aux remboursements d'annuités : la commune rembourse plus qu'elle n'emprunte, elle se désendette de 1MF par an.

**M. Sébenne** est de l'avis de ses collègues de l'opposition. Il n'est pas convaincu. Des termes ronflants masque l'absence d'ambition du budget qui ne prévoit que l'entretien du patrimoine, fonction de syndic, à l'exception du projet de la gare routière. Il demande des précisions sur les emprunts qui seront réalisés, in fine ou à taux constant.

**M. le Maire** lui répond que le Conseil sera informé de toute décision. Il fait ensuite passer au vote.

VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE ET SIX CONTRE (M. Juille - Mme Aucante - Mme Picaud - M. Ratelade - M. Sébenne- M. Juillet)

#### BUDGET PRIMITIF 2003 DE L'EAU Rapporteur D. Rapinat

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	222 408 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT :	222 408 e
- DEPENSES D'EXPLOITATION :	54 278 €
- RECETTES D'EXPLOITATION :	54 278 €

ADOPTE A LA MAJORITE , 2 voix contre (M. Juille - Mme Aucante) et 4 abstentions (Mme Picaud - M. Ratelade - M. Sébenne - M. Juillet),

#### BUDGET PRIMITIF 2003 DE L'ASSAINISSEMENT Rapporteur D. Rapinat

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	283 351 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT :	283 351 €
- DEPENSES D'EXPLOITATION :	119 053 €
- RECETTES D'EXPLOITATION :	119 053 €

ADOPTE A LA MAJORITE - 6 abstentions (M. Juille - Mme Aucante - Mme Picaud - M. Ratelade - M. Juillet - M. Sébenne)

## BUDGET PRIMITIF REGIE DES TRANSPORTS Rapporteur D. Rapinat

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 51 850,05 €

- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 51 850,05 €

- DEPENSES D'EXPLOITATION : 149 459,05 €

- RECETTES D'EXPLOITATION : 149 459,05 €

**M. Ratelade** remarque que les frais de personnel passe de 78 658 € en 2002 à 90 979,05 € en 2003, et demande la raison de ces 15 % d'augmentation.

**M. Sébenne** demande combien de chauffeurs sont rémunérés.

**M. le Maire** explique que trois chauffeurs sont rémunérés sur ce budget, mais certains employés communaux, titulaires des permis nécessaires, sont parfois amenés à effectuer des remplacements (en raison notamment de la R.T.T.), d'autre part, le mécanicien de la ville entretient les cars, il a donc été prévu une charge de 5 488,50 € qui sera reversée au budget communal.

Par ailleurs, **M. le Maire** explique qu'il est prévu le renouvellement d'un car dont le coût de fonctionnement devenu trop important traduisait sa vétusté, et donc des interventions de maintenance plus fréquentes.

Pour **M. Ratelade**, à service égal, il y a 15 % d'augmentation.

ADOpte A LA MAJORITE - 4 abstentions (Mme Picaud - M. Sébenne - M. Juillet - M. Ratelade)

## BUDGET PRIMITIF 2003 DE LA Z.I. Rapporteur D. Rapinat

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 35 114 €

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 35 114 €

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 22 214 €

- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 22 214 €

ADOpte A LA MAJORITE - 4 abstentions (Mme Picaud - M. Sébenne - M. Juillet - M. Ratelade)

## II - CREATION DE POSTE : Rapporteur M. le Maire

Il s'agit de pourvoir par voie contractuelle au remplacement de Mr Lange. L'appel à candidature statutaire s'est révélé infructueux.

**Mme Picaud** demande si la personne est déjà connue.

**M. le Maire** répond qu'il s'agit de M. Bagur, recruté sur le poste pendant un an, à charge pour lui de passer le concours permettant de pérenniser son emploi. Il va être recruté très rapidement après la décision du conseil.

ADOpte A L'UNANIMITE

## III - CHARTE POUR L'AMENAGEMENT FONCIER EN CREUSE :

Rapporteur J.L. Azaïs

**Mme Picaud** s'étonne qu'Aubusson soit concernée car ce n'est pas une commune rurale.

**M. le Maire et M. Azaïs** répondent que le remembrement effectué sur la commune de Moutier Rozeille (RD 990) concerne Aubusson qui est propriétaire de parcelles de terrain sur cette commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

## IV - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT INSTITUTEUR :

Rapporteur G. Pallier

**M. Juillet** demande si l'institutrice dispose d'un logement ou si elle demande parce qu'elle y a droit.

Pour **M. Pallier**, elle peut prétendre à cette allocation, il indique que les instituteurs étant devenus des professeurs des écoles, le droit va s'éteindre naturellement.

## V - POINT D'INFORMATION GARE ROUTIERE - Rapporteur M. le Maire

**M. le Maire** indique que le projet de modification de la gare routière et de ses abords vient d'être évoqué lors du vote du BP dans son aspect financier, il fait maintenant circuler l'esquisse réalisée par A. Freytet, Paysagiste DPLG et P. Trapon, Architecte DPLG, qui permet aux conseillers d'avoir une idée de ce qui est prévu.

**M. Sébenne** demande le nombre de m<sup>2</sup> et le prix au m<sup>2</sup>.

**M. le Maire** précise que l'ensemble des bâtiments occupera environ 100 m<sup>2</sup>, l'annexe de l'Office de Tourisme fait 30 m<sup>2</sup>, ce bureau permettra l'accueil du public, le bâtiment pourra être traversé.

**Mme Picaud** au vu des plans, regrette la précédente étude réalisée également par P. Trapon, qui était beaucoup mieux.

**M. le Maire** répond que le problème c'est que P. Trapon n'a jamais été rémunéré pour sa précédente esquisse. Il lui a donc semblé plus correct de lui confier cette nouvelle étude.

**M. Sébenne** regrette la diminution du parking.

**Pour le Maire**, c'est un choix. Un terre-plein central arboré est également prévu. Cette esquisse a reçu le visa de l'A.B.F., ce qui n'était pas le cas de la précédente.

**M. Sébenne** regrette également l'absence d'un coin repas, d'une cafétéria, de toilettes plus nombreuses (2 prévues) comme c'est le cas sur les aires d'arrêt d'autoroute.

Pour **M. Azais** le problème c'est qu'Aubusson n'est pas sur l'autoroute, le projet est en adéquation avec les besoins et les possibilités financières.

**M. le Maire** signale qu'il est prévu une réserve à bagages, un distributeur de boissons.

**M. Ratelade** en demande le coût total.

**M. le Maire**, tout en voulant rester prudent, estime que le coût qui peut être avancé est de l'ordre de 3 500 000 F, mais la Région peut faire évoluer le projet qui n'est pas définitif, un rendez-vous prévu d'ici quelques jours avec le

Directeur des Transports permettra d'affiner les données. Ce coût tient compte de l'aménagement d'une promenade sur le bord de la Creuse, la réfection de la chaussée, l'éclairage public. Il invite Mme Picaud à assister à la prochaine réunion de la Commission des Travaux où le projet sera débattu.

## QUESTIONS DIVERSES

Les questions de M. Sébenne portent sur :

- *-le P.L.U.*

-

**M. le Maire** répond qu'une réunion de travail est prévue avec le géomètre et le paysagiste qui doivent rendre dans les prochaines semaines une première conclusion partielle qui devrait aboutir à la mise en œuvre des enquêtes publiques, dont le prochain conseil devra débattre

- *-le rapport des experts de la D.R.I.R.E. qui a conclu à la mise en œuvre de la démolition du barrage de Beauze*

**M. le Maire** précise que la décision s'est prise sur place, les experts ayant estimé que le risque devait cesser au plus vite.

**M. Sébenne** estime que le Maire était dans un "état de psychose" pour avoir pris cette décision, les boues ne représentaient pas un danger comparable à Seveso !

**Pour M. le Maire**, M. le Sous-Préfet, M. le Directeur des Services Incendie et les quelques 200 personnes présentes devaient également être dans le même état.. Il remarque que M. Sebenne n'a pas jugé bon de se déplacer pour venir juger sur place la situation, ce qui lui aurait évité de dire des bêtises aujourd'hui. Il n'entend pas poursuivre le débat plus avant.

- *- l'étude réalisée par Prodéveloppement que M. BOS a laissé en Mairie.*

**M. le Maire** lui conseille de s'adresser au Conseil Général, qui instruit le dossier. Le dossier a été transmis à l'instance départementale qui ne le possédait pas.

- *les mesures pour l'emploi et l'implantation d'entreprises, la stratégie industrielle départementale, les zones franches.*

**M. le Maire** rappelle à M. Sébenne les propos tenus lors des « rencontres pour la Creuse à Aubusson » par le Président du Conseil Général en réponse à cette même question : le statut de zone franche ne s'applique pas à notre territoire rural, en revanche les mesures liées aux zones de revitalisation rurale, qui elles nous concernent, sont supérieures en terme d'aides pour les entreprises.

**M. le Maire** conseille à M. Sebenne de mieux maîtriser ses dossiers.

**M. Sebenne** cite ensuite le cas de la société ARES, dont l'ex PDG, M. Couderc, tient des propos négatifs sur la municipalité.

**M. le Maire** rappelle que la municipalité a toujours soutenu les entreprises locales, particulièrement ARES, qui représente l'exemple type d'une entreprise qui a largement bénéficié des aides de la Région (près de 3.500 000 F) et des collectivités. Il rappelle également qu'une de ses premières initiatives, après l'élection de mars 2001 a été de permettre le versement d'une subvention de 500.000 F par la Région, qui était bloquée en raison de l'attitude de M. Couderc. La reprise de l'activité d'Ares par FDD a également été suivie, l'intérêt de la ville était de se battre, ce qui a été fait et a permis de préserver 32 emplois.

**M. le Maire** cite ensuite l'exemple du Bureau d'Études Penaut-Mathieu installé dans des locaux plus adaptés, la vente à l'entreprise Cancalon d'un bâtiment municipal, l'installation de Jean Lefèvre et celle d'Histac (15 emplois à terme).

**M. Ratelade**, qui rejoint M. Sébenne dans ses préoccupations, estime que la situation de l'emploi ne s'est pas améliorée et demande que les chiffres de l'emploi sur la ville soient communiqués au conseil.

**M. le Maire** conclut en soulignant que la situation de l'emploi au plan national n'est pas brillante, et les mesures de suppression de 12 enseignants (équivalent de 35 emplois PME) à Felletin, des emplois au cadastre, et de façon plus générale la dégradation des services publics sur le département ne favorise pas particulièrement l'emploi : c'est le résultat de la politique menée par les amis de MM. Ratelade et Sébenne sur le plan national.

Puis, **M. le Maire** lève la séance à 22 H 40